Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 8 Mars 1893. No. 22.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LE DICTIONNAIRE

L'Académie française fait deux dictionnaires.

L'un est le dictionnaire de l'usage, sous le nom de *Dictionnaire de l'Académie*. On pourrait presque dire qu'elle a été surtout instituée pour faire ces dictionnaires. Richelieu lui en imposa l'obligation. Il voulait par ce moyen dit Pellisson, "donner à la langue française toute la perfection dont elle est susceptible."

L'Académie, qui voulait faire un bon dictionnaire, le fit lentement. Elle avait été fondée en 1635; la première édition parut cinquante-neuf ans après, en 1694. On en est aujourd'hui à la septième édition, publiée en 1878.

L'Académie française, quoique très fidèle à ses traditions, a subi, comme toutes choses en France, les conséquences de la Révolution: elle a été supprimée, transformée, rétablie. Le dictionnaire s'est ressenti de ces vicissitudes. Il n'a eu que sept éditions en deux siècles et demi. On pense que les éditions ne doivent pas être trop rares, parce que la langue se modifie, ni trop multipliées, parce qu'elle se modifie avec lenteur et on a décidé qu'il s'écoulerait au moins vingt ans entre une édition et une autre. La septième édition ayant été publiée en 1878, la septième pourrait et devrait même paraître en 1898.

Il est donc grand temps de se mettre à la besogne. Cinq ans ne pourront pas y suffire, et l'on sait dès à présent que la septième et la huitième édition seront séparées par un intervalle de plus de vingt ans.

L'Académie a pris la résolution de travailler sans délai à cette nouvelle édition. On pourrait lui reprocher de ne l'avoir commencé quelques années plus tôt. Mais tout compte fait, il n'y a pas grand mal à cela. Ou c'est l'Académie qui se pressera un peu plus, ou c'est le public qui attendra jusqu'à la première année du vingtième siècle la publication de son dictionnaire.

Pendant que l'Académie s'occupera du Dictionnaire de l'usage, que va devenir son second dictionnaire, le Dictionnaire historique de la langue française? Il n'y a rien de plus simple: les épreuves déjà prêtes pour l'impression vont être classées en bon ordre dans des chemises; les chemises seront déposées dans des cartons, et les cartons prendront place dans les archives de l'Académie. On pourra si l'on veut, les y laisser dormir quelques années. On peut aussi, si on le préfère, publier ce qui est déjà fait. Ce n'est pas un dictionnaire de l'usage qui a besoin d'être complet pour être utile; ce sont des dissertations philologiques classées pour plus de commodité sous la forme d'un dictionnaire et qui peuvent être éditées séparément. L'Académie n'a pris aucune résolution à cet égard, et elle reste maitresse de son choix. Elle a seulement décidé de se remettre au Dictionnaire de l'usage et de le publier en temps voulu, c'est-à-dire dans cinq ans.

Il plaît en ce moment à quelques écrivains d'exalter l'importance et l'utilité du Dictionnaire historique. Hier, ils n'y pensaient pas ou n'y pensaient que pour le railler; aujourd'hui, ils se demandent ce que vont devenir la langue et la littérature françaises si la préparation du Dictionnaire historique subit une interruption de quelques années. On dirait que cette interruption est un événement inattendu, au lieu d'être la pure et simple exécution du règlement.

Il est bien évident que l'Académie ne peut travailler aux deux dictionnaires à la fois. Elle est obligée de choisir.

Quand même elle serait maitresse de son choix, elle ferait bien de maintenir la décision qu'elle a prise, et cela pour deux raisons: la première, c'est que le Dictionnaire de l'usage ne peut pas être ajourné indéfiniment, et la seconde (que je dis bien bas), c'est que l'Académie française est seule capable de celui-là et qu'elle n'est peut-être pas la plus capable de faire l'autre.

JULES SIMON.

Paris, février 1893.

LA COLONISATION FRANÇAISE AU MANITOBA

Sous ce titre, le dernier numéro du *Paris-Canada* publie l'article suivant de Dom Benoit, curé de Notre-Dame de Lourdes.

Nous reproduisons *in extenso*:

L'ancienne Montagne de Pembina, ou les paroisses de Saint-Léon, Saint-Alphonse, Notre-Dame de Lourdes et Bruxelles, dans le Manitoba.

A l'est de Miami et de Carman dans le Manitoba, s'étend une région fort pittoresque, couverte de mamelons, connue autrefois sous le nom de *Montagne de Pembina*.

Elle possède aujourd'hui quatre paroisses catholiques. Il y a 15 ans elle n'avait pas encore un seul habitant; quelques chasseurs, sauvages ou métis, la traversaient seulement de temps en temps.

Les premiers colons arrivèrent dans la Montagne de Pembina au mois d'août 1877. C'étaient Olivier et Frédéric Lafrenière, père et fils, de la paroisse de Sainte-Croix (Ontario), Joseph Charbonneau, de la ville de Saint-Hyacinthe, et Daniel Frazer, de Ile Verte (Province de Québec). Les trois premiers avaient une famille; le quatrième était un jeune homme non marié.

Ils s'arrêtèrent près d'un petit lac, dans l'endroit où sont maintenant le village et l'église de Saint-Léon. Leur plus proche vosin était à 30 milles. Il fallait aller jusqu'à Emerson, c'est-à-dire franchir 80 milles pour trouver un magasin.

Le premier soin des colons fut de choisir leurs terres. Quand ce choix eut été fait, les quatre hommes laissèrent les femmes et les enfants sur les bords du lac et se rendirent à Emerson pour prendre leurs titres d'inscription.

Revenus à la Montagne de Pembina, ils se hâtèrent de ramasser du foin pour leurs animaux et de se construire des "chantiers." Léon Charbonneau, le premier enfant de la colonie, naquit à cette époque.

L'hiver fut très doux, ce qui rendit moins pénible l'imperfection des abris construits à l'automne. Le printemps arriva bientôt et avec lui commencèrent les travaux de culture. Pour la première fois depuis le commencement du monde, la charrue retourna le riche sol de cette fertile contrée.

Pendant que les colons se livraient aux premiers défrichements, ils eurent la joie de voir arriver huit autres Canadiens-français avec leurs familles: Edouard Labossière, père, et Edouard Labossière, fils, de Saint-Ours, Brunon Charbonneau, de la même paroisse; Louis Poulin, de Saint-Hyacinthe; Eugène-Herménégilde Bessette, Jacques Sanderson et François Langlois, Jean-Baptiste Martin, dont la famille patriarcale est l'une des plus considérables de Saint-Léon, et d'autres arrivèrent peu après. Bientôt une florissante colonie peupla cette solitude séculaire. D'année en année elle augmenta en nombre et en ressources. Dès 1881 elle comptait plus de 50 familles, et, en outre, une trentaine de jeunes gens non mariés possédant des terres, 60 maisons d'habitation et plusieurs autres en construction, 30 chevaux, plus de 30 paires de bœufs, une centaine de vaches, plusieurs centaines de génisses et de taureaux ou de jeunes bœufs, un nombre considérable de porcs, de poules et d'autres oiseaux de basse-cour.

Des récoltes abondantes mirent l'aisance dans toutes les familles. Un village se forma peu à peu au sud-ouest du lac sur les bords duquel les premiers colons s'étaient arrêtés. Anthony Messner, d'Ontario, y établit d'abord un grand magasin, puis, en 1881, un important moulin à farine et une scierie à vapeur. Deux autres magasins firent bientôt concurrence au premier. On ouvrit deux hôtels. En quelques années le village de Saint-Léon compta 40 maisons.

L'établissement des premiers colons à la Montagne de Pembina avait lieu vers le temps où Léon XIII monta sur la chaire de Saint-Pierre. Cette coïncidence porta Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, à placer la nouvelle colonie sous le patronage de Saint-Léon le Grand, patron principal du nouveau pontife, et à lui donner le nom même de l'illustre docteur de l'Eglise. C'était inscrire d'une certaine manière dans le nom même de la colonie, la date de son établissement. La nouvelle mission ou paroisse de Saint-Léon comprenait toute la Montagne de Pembina.

L'archevêque fit d'abord visiter les colons par le R. P. Gladu, Oblat de Marie Immaculée. Il établit à Saint-Léon, le 8 septembre 1879, le R. P. Théobald Bitsche, missionnaire du Précieux Sang, le premier prêtre qui ait résidé à la montagne de Pembina. Ce digne pasteur, originaire d'Alsace, attira à Saint-Léon un certain nombre de ses compatriotes. On y compta dans les années qui suivirent son arrivée, jusqu'à une quarantaine de familles allemandes.

Une maison de 20 pieds de largeur sur 40 pieds de longueur fut construite pour servir à la fois d'église et de demeure au prêtre. La construction donna lieu à des discussions fâcheuses. Les habitants du village demandaient qu'elle fût bâtie au village même. M. Bitsche voulait qu'elle fut construite loin des habitations et dans un lieu solitaire. Il fixa son choix pour une petite éminence placée à un peu plus d'un quart de mille du village, entre le lac dont nous avons parlé et un autre situé au nord-ouest. Une partie des habitants se rattachèrent à son avis, pour avoir leur église plus rapprochée de leurs maisons. L'église fut construite loin du village, entre les deux lacs. Mais il y eut constamment depuis lors des partis parmi les habitants et une opposition plus ou moins systématique faite au curé, sources de faiblesse pour la colonie.

Cependant, les colons s'établissaient sur tous les points de la montagne de Pembina, les uns, Canadiens-français, les autres, Belges et Français. Un seul prêtre ne pouvait suffire à les desservir. Mgr Taché démembra de Saint-Léon, en 1883, la paroisse de Saint-Alphonse, qui reçut dans la personne de M. Campeau, son son premier et zélé curé, et en 1891, celle de Notre-Dame-de-Lourdes confiée à des religieux français, qui font revivre les presbytères et les églises, les traditions antiques de la vie commune et du chant de l'office aux différentes heures du jour et de la nuit, les chanoines réguliers de l'Immaculée Conception. A son tour, la paroisse de Saint-Alphonse donna naissance, en 1892, à la paroisse de Bruxelles, formée surtout de Belges et confiée à un prêtre de Belgique, M. Willems. La paroisse de Saint-Léon comprend aujourd'hui environ 70 familles, celle de Saint-Alphonse 60, celle de Notre-Dame-de-Lourdes 95, et celle de Bruxelles 50. Ces démembrements et ces fondations en préparent d'autres. Saint-Léon conservera toujours l'honneur d'être la mère église de toute la montagne de Pembina.

Voici le relevé des baptêmes, des mariages et des décès dans la paroisse de Saint-Léon, depuis l'origine jusqu'à la fin de l'année 1892.

Années	Baptêmes	Mariages	Décès
1879	4	0	1
1880	19	1	2
1881	16	2	4
1882	27	4	4
1883	37	7	8
1884	32	3	4
1885	20	9	8
1886	25	7	17
1887	32	6	8
1888	28	2	6
1889	34	6	9
1890	38	5	4
1891	31	6	5
1892	28	3	2
Total en 14 ans	273	58	83

Voici le relevé pour la paroisse de Saint-Alphonse, durant les dix années de son existence.

Années	Baptêmes	Mariages	Décès
1883	4	0	0
1884	11	0	2
1885	17	1	1
1886	21	5	2
1887	22	2	4
1888	33	4	7
1889	49	11	18
1890	47	5	8
1891	38	6	22
1892	41	5	12
Total en 10 ans	283	39	76

Voici le relevé pour la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes pour les deux années qu'elle existe.

Années	Baptêmes	Mariages	Décès
1891	7	1	3
1892	16	4	5
Total en 2 ans	23	5	8

Ainsi la moyenne des naissances a été, à Saint-Léon, durant 14 ans, 20,2; celle des décès, 5,3; celle des mariages, 4,1. Les mêmes moyennes ont été à Saint-Alphonse, durant 10 ans, 28,3; 7,6 et 3,9; et à Notre-Dame-de-Lourdes, 11,5; 4 et 2,5. Les naissances ont dépassé les decès de 136 en 14 années, à Saint-Léon; de 207 en 10 années à Saint-Alphonse; de 15 en 2 années à Notre-Dame-de-Lourdes.

Une autre cause contribue plus encore à l'augmentation de la population dans toute la montagne de Pembina: c'est le flot de l'immigration. Ainsi, Notre-Dame-de-Lourdes a reçu une vingtaine de familles en 1891 et autant en 1892.

Si les colons de cette région nouvelle savent demeurer religieux et économes, s'ils résistent au danger de faire des dettes en développant prématurément leurs entreprises, une voie de progrès et de bonheur s'ouvre devant eux.

DOM BENOIT.

Carnet d'un philosophe:

"Un style ronflant donne envie de dormir."

Le Manitoba.

Mercredi, 8 Mars 1893

LE FANATISME A L'ŒUVRE

Rendons justice à M. D'Alton McCarthy : son fanatisme ne se lasse point. Il est en outre très vigilant. On dirait qu'il n'est pas absolument rassuré sur les conséquences du jugement du Conseil Privé touchant nos écoles.

S'il est une procédure peu aggressive, c'est bien celle que le gouvernement fédéral vient d'adopter sur cette question.

Nous nous sommes adressés par requêtes au gouverneur général en conseil pour obtenir le redressement des injustices dont le gouvernement Greenway, aidé de ses complices, s'est rendu coupable envers nous. La constitution provinciale, de même que la constitution fédérale, nous en donnent expressément le droit. C'est du reste le privilège de tout sujet britannique de pouvoir s'adresser à la Couronne pour le redressement de ses griefs.

Nous sommes tellement convaincus de nos droits, qu'à notre avis, le gouvernement aurait pu décider de suite, et de lui-même, de sa juridiction à nous entendre. Cependant le gouvernement avec une prudence qui ne laisse aucune prise aux objections de nos ennemis, remet à la Cour Suprême, avec un appel possible au Conseil Privé, la décision de ce point préliminaire : le gouverneur général en conseil a-t-il le droit d'intervenir et d'entendre cet appel ?

Et M. McCarthy n'est pas content. Il n'a pas même la générosité du vainqueur. Armé du jugement de Londres, il voudrait nous terrasser. Il trouve audacieux que des naufragés comme nous osent s'attacher aux épaves qui restent à leur portée pour tâcher de se sauver et de sauver tout ce qui leur est cher. Il jette les hauts cris dans une revue—*The Canadian Magazine*—dont le premier numéro vient de paraître. Avec l'aplomb que revêt souvent la mauvaise foi, il joue l'étonnement à la pensée de la procédure adoptée par le gouvernement fédéral. Cette procédure, il la condamne comme n'ayant aucun précédent dans les annales parlementaires ou judiciaires de l'Empire Britannique.

M. McCarthy a du talent, c'est incontestable. Mais il a l'esprit bien étroit.

Comment ne s'aperçoit-il pas que son argument, même pris au sérieux, ne vaut rien.

Voilà une procédure inouïe, dit-il ; l'on ne peut trouver aucun précédent analogue !

Soit !

Mais si le procédé est nouveau, c'est parce que le cas est nouveau. La constitution même en vertu de laquelle on procède est nouvelle. Faudra-t-il, chaque fois qu'il surgira quelques difficultés dans le fonctionnement de nos institutions fédérales, que les victimes de ces difficultés s'abstiennent d'en demander la juste solution parce que sur les terres qu'ombrage le drapeau britannique l'on ne trouverait aucun précédent pour s'en autoriser ? Les lois et les constitutions ne fonctionnent elles qu'autant qu'elles peuvent se mouvoir dans de vieilles rainures ?

Ces abdications et ces aplatissements ne sont point de notre temps. Les peuples doivent toujours pouvoir obtenir justice. C'est la fin que nous poursuivons par toutes les voies que nous ouvre la constitution. Nous irons jusqu'au bout de ces voies, quelque nouveaux que puissent être les moyens d'y parvenir. Les trémoussements de M. McCarthy n'y feront rien. Il tombera plutôt avec les iniquités dont il se fait le champion.

LE FAIR PLAY

L'esprit de justice et le bon sens ne font pas complètement défaut dans la Puissance du Canada. Au dessus du grondement des passions, une brise plus rafraîchissante passe, qui permet aux âmes honnêtes et patriotiques de respirer et de concevoir l'espérance qu'un jour viendra où toutes les aspirations légitimes et consciencieuses pourront s'épanouir en toute liberté.

Pendant qu'à Winnipeg, le *Free Press* fait en notre faveur la vaillante lutte que nous savons, sur les bords de l'Atlantique, d'autres organes de l'opinion publique manifestent leur dégoût pour les agitateurs et les semeurs de discordes.

Le *Halifax Herald* du 28 février dernier s'exprime comme suit :

M. Dalton McCarthy a fait connaître son intention de visiter les Provinces Maritimes à l'automne, dans le but "de discuter les questions politiques du jour."

Si M. McCarthy veut se borner à la discussion des "questions politiques du jour," il sera le bienvenu parmi nous, et tous les partis et toutes les croyances l'écouteront volontiers. Tout homme respectable peut compter sur une pareille réception de notre part. Mais si M Dalton McCarthy vient à nous avec l'idée de soulever les préjugés de religion, de faire dans les Provinces Maritimes ce qu'il est soupçonné de faire au Manitoba et dans les Territoires du Nord Ouest, il fera mieux de rester chez lui.

Nous sommes tous ici d'aussi bons catholiques et d'aussi bons protestants qu'on en peut trouver ailleurs, mais depuis longtemps, nous savons ce qu'il y a de fou et de criminel à semer la défiance et la haine parmi nous et à nous invectiver les uns les autres. Nous avons appris par l'expérience toute la sagesse qu'il y a dans une mutuelle confiance et dans le respect de nos idées et de nos vœux respectifs. Notre amitié dure depuis plusieurs décades, et après une telle expérience, nous ne pouvons entretenir l'idée qu'il sera permis à un homme quelconque, qu'il soit un fanatique religieux ou un démagogue politique, de nous entraîner à sa suite. L'on a déjà essayé ce jeu plusieurs fois, mais en vain.

M. McCarthy ne nous connaît point si, se donnant une telle mission, il compte sur un triomphe dans cette partie du Canada.

NOTES D'OTTAWA

1er mars 1893.

Tout porte à croire que la session ne sera pas bien longue cette année ; nous sommes à la cinquième semaine et la législation est très avancée, plus qu'à l'ordinaire à pareille époque.

***

Sir John Thompson nous laisse la semaine prochaine, pour aller prendre part à l'arbitrage des difficultés au sujet de la mer de Behring. La conférence a lieu à Paris, à la fin du présent mois.

***

La compagnie du chemin de fer "Manitoba Sud-Est" a obtenu aux Communes une extension de sa charte, à la condition de construire jusqu'à Sainte - Anne - des - Chênes avant le 1er juillet 1895. Il reste le sénat.

***

Les documents relatifs à la question des écoles de Manitoba, demandés par M. LaRiviere, ont été imprimés et distribués.

***

C'est lundi prochain que M. J. Israël Tarte, député de Montmorency, doit faire une proposition au sujet de l'action du gouvernement fédéral relativement aux requêtes présentées par les catholiques de Manitoba. On ne connait pas encore la nature de la proposition de M. Tarte ni quelle attitude sera prise par nos amis sur cette question. Impossible de rien dire avant de savoir ce qu'elle comporte.

***

L'hon. M. Bernier et M. LaRivière sont invités à donner une conférence sur les lois scolaires manitobaines, à un club politique de Montréal.

3 mars 1893.

La semaine prochaine, l'hon M. Bernier doit faire la proposition suivante au sénat :—

Qu'il soit résolu que dans l'opinion de cette Chambre, il serait à désirer que le gouvernement du Canada prît dès maintenant des mesures pour sauver de la destruction les archives des administrations qui se sont succédées au Nord-Ouest, celles de la Compagnie de la Baie d'Hudson et des autres associations, ainsi que tous documents ou mémoires qui se trouvent en possession soit de ces associations, soit de personnes disposées à les céder, en autant que ces archives, documents ou mémoires peuvent servir à l'histoire du pays, à la vulgarisation de ses ressources et à la constatation des droits et coutumes des populations.

Cette proposition est de la plus haute importance, car c'est en puisant dans les archives de la puissante Compagnie de la Baie d'Hudson que l'on pourra trouver la plus grande partie de la matière nécessaire pour écrire l'histoire complète du Nord-Ouest Canadien, qui comme on le sait, a été découvert par le chevalier Vàrennes de LaVérandrye.

***

C'est lundi prochain que M. Israël Tarte doit demander aux Communes de se prononcer sur l'action du gouvernement relativement à la question des écoles de Manitoba. S'il faut en croire la rumeur, la proposition de M Tarte sera couchée dans des termes assez vagues et ne contiendra aucune opinion sur le mérite même de la question qui nous intéresse à un si haut degré. Ce serait uniquement une tactique pour embarrasser le gouvernement. Or, le moment est-il bien choisi pour en agir ainsi ? Voici ce que *La Patrie* de Montréal, publiait dans sa feuille du 1er mars :

Hier, un journaliste d'Ottawa a eu une entrevue avec M. Israël Tarte, député de l'Islet, pour lui demander quand il allait ouvrir le feu relativement à la question du Manitoba.

Lundi, a répondu M. Tarte. J'ai résolu d'amener cette épineuse question sur le tapis avant que Sir John Thompson ait la chance de partir pour Paris et je veux forcer le premier ministre à définir la position du gouvernement dans cette affaire.

Sir John est lié par son rapport de 1891 qui contient certaines choses que le public ne paraît pas connaître. J'ai des fait à révéler à la chambre et il faudra qu'on me réponde. Il n'y a pas que les promesses faites par le ministre de la justice dans son rapport ; il y a aussi des promesses faites par le premier ministre privément.

Vous allez vous amuser avant qu'on ait réglé cette question.

Vous allez vous amuser avant qu'on ait réglé cette question ; n'est-ce pas là le langage d'un homme qui veut amuser son public à nos dépens, sans se soucier du mal qu'il peut nous faire *en s'amusant*. Et c'est là l'homme qui se pose en champion de notre cause. Après avoir démoli sir Hector Langevin et attaqué d'autres Canadiens, sans excepter nos juges, M. Tarte veut s'amuser et amuser le public, *avant qu'on ait réglé cette question.*

Voyons ce qu'il va faire et quel résultat il va obtenir !

***

Les brefs sont émis pour l'élection d'un député à la place de feu M. Armstrong, libéral, député de South Middlesex. Nomination, 15 mars, votation, 22 mars.

***

Il reste encore treize pères de la Confédération. En voici les noms : Sir U. P Howland, né en 1811 ; R. B. Dickey, né en 1812 ; sir A. T Galt, né en 1817 ; sir Ambroise Shea, né en 1818 ; sir Samuel Tilley, né en 1818 ; sir F. B. Carter, né en 1819 ; sir Oliver Mowat, né en 1820 ; sir Charles Tupper, né en 1821 ; A. McDougall, né en 1822 ; T. W. Haviland, né en 1822 ; Peter Mitchell, né en 1824 ; sir Hector Langevin, né en 1826, et A. A. McDonald, né en 1829.

Le plus vieux a donc 82 ans et le plus jeune 64.

***

Voici la position des partis aux Communes :

	C.	L.
Ontario	60	32
Québec	34	31
Nouvelle-Ecosse	16	5
Nouveau-Brunswick	14	2
Ile du Prince-Edouard	2	4
Manitoba	5	—
T. du Nord-Ouest	4	—
Colombie Britannique	6	—
	141	74
Majorité conservatrice :	67.	

***

Sir John Thompson partira de New-York le 11, en route directe pour le Havre. Il fera la traversée à bord du paquebot "La Bretagne," de la Compagnie Transatlantique française. Lady Thompson et ses deux filles l'accompagnent.

***

L'élection de M. McMillan, dans Vaudreuil, vient d'être invalidée. Une nouvelle aura lieu sans retard. Les candidats seront M. McMillan, conservateur, et M. Harwood, libéral.

***

L'hon. M. Haultain et les députés du Nord-Ouest ont eu une entrevue avec sir John Thompson et lui ont soumis leurs demandes qui sont :

1o. Que les crédits votés pour les Territoires ne retournent pas au trésor fédéral s'ils ne sont pas dépensés durant l'année fiscale ;

2o. Que les pouvoirs de l'Exécutif soient étendues ;

3o. Des "Better Terms" pour les Territoires.

Si John Thompson a répondu que le gouvernement prendrait les demandes de la délégation en sérieuse considération.

***

Le grand débat sur la question des écoles a été commencé lundi par M. Tarte ; il se continue depuis. Ont déjà parlé, M. Tarte, l'hon. A. A. C. LaRivière, Sir John Thompson, MM. Hugh John Macdonald, McCarthy, Sir Hector Langevin, MM. J. J. Curran, C. Devlin, hon. John Costigan et M. C. Beausoleil.

Nous publierons quelques-uns des discours aussitôt que nous en aurons reçu le texte.

POLITIQUE PROVINCIALE

Vendredi, l'hon. trésorier-provincial McMILLAN a proposé une motion pour que le gouvernement soit autorisé à faire un nouvel emprunt d'un million de piastres. La rondeur de la somme n'a pas peu surpris la députation, mais le gouvernement connaissant la servilité de sa majorité a insisté et obtenu le vote qu'il désirait.

Le chef de l'opposition, M. MACDONALD, a fait une revue de la politique financière du gouvernement et il a montré ce qu'était sa prétendue économie. Depuis cinq ans au pouvoir il avait emprunté et dépensé un million et demi et venait encore aujourd'hui demander de lui confier un autre million. La province n'était pas en position de se charger d'une dette de $2.500 000, soit $16 66 par tête pour une population de 150 000 âmes.

MM. DAVIDSON et FISHER firent aussi une critique sévère de la conduite du gouvernement au sujet de cet emprunt auquel personne n'avait raison de s'attendre, le trésorier provincial n'en ayant pas dit un mot dans son discours du budget.

La motion du trésorier provincial fut alors mise aux voix et remportée sur la division suivante :

Pour—Hon. MM. Greenway, Sifton, Cameron, Watson et McMillan ; MM. Hettle, Mickle, Colcleugh, Campbell, Dickson, Burrows, McIntyre, Young, Graham, Morton, Smith, Rutherford, Doig, V. Winkler, E. Winkler, Duncan, Bird, McNaught et Ironside—24

Contre—MM. Fisher, Frame, Lyons, Paré, Davidson, Macdonald, Martin, O'Malley, Hartney, Kellett et McFadden—11

***

La motion de M McNAUGHT, appuyé par M. Ironside : "Que, dans l'opinion de cette chambre, le droit de suffrage pour la législature de cette province devrait être accordé aux femmes," a été discutée jeudi. Le débat n'a pas été long et peu enthousiaste. La motion a été perdue sur la division suivante, bien que les discours de ceux qui prirent la parole, MM McNaught, Fisher, Davidson, Morton et Rutherford, parussent fort en faveur du beau sexe :

Pour—Hon MM. Greenway et Watson, et MM. Campbell, Burrows, Morton, Young, V. Winkler, McNaught, Ironside, Frame et Davidson—11.

Contre—Hon. MM. Cameron, Sifton et McMillan, et MM. Hettle, Mickle, Colcleugh, Dickson, McIntyre, Graham, Smith, Rutherford, Doig, E. Winkler, Duncan, Bird, Fisher, Lyons, Myers, Paré, Prendergast, Macdonald, Martin, O'Malley, Jerôme, Armstrong, McFadden, Hellett et Hartney—28.

***

La réclamation de Ryan & Haney a été le sujet d'une longue discussion, et la majorité ministérielle l'a finalement réglée en votant une somme de $45,000 pour terminer l'affaire. Cette réclamation avait mainte et mainte fois été déclarée absurde et monstrueuse non-seulement par M. Greenway lui-même, mais par l'ex-ministre Martin et feu l'hon. John Norquay qui tour à tour déclarèrent qu'ils ne payeraient pas un cent du montant demandé. Il a été découvert, durant la discussion, qu'un ordre en conseil avait été adopté pour autoriser le paiement de cette somme tout-à-fait à la veille des dernières élections, le 17 mai 1892, ce qui prouve comme fondée l'accusation portée dans le temps contre le premier ministre Greenway, ce qui ne l'a pas empêché ainsi que ses organes de nier carrement. Voilà bien encore le *menteur colossal*, comme l'appelait le fameux Martin.

Toute la transaction est entachée de fraude, contradiction et mensonge. Cette réclamation de Ryan & Haney était faite pour ouvrage prétendu exécuté, comme l'a prouvé le rapport des ingénieurs.

Comme un ordre en conseil a été secrètement passé à la veille des élections, il y a tout lieu de croire qu'un arrangement a été fait entre M Greenway et M. Ryan. Ce dernier aurait reçu quelques milliers de piastres et la balance des $45,000 aurait formé le fond d'élection au moyen duquel le gouvernement a remporté les élections au mois de juillet dernier.

MM. Macdonald, Martin, Fisher et Davidson, du côté de l'opposition, ont fait de forts discours contre ce gaspillage des deniers publics. Du côté du gouvernement MM. Greenway et Sifton ont soutenu le débat.

La motion que M. Macdonald avait faite pour que les $45.000 ne fussent point votées a été perdue sur la division suivante :

Pour—MM. Macdonald, Martin, Davidson, Armstrong, Frame, Lyons, Kellett, McFadden, Hartney, Paré—10.

Contre—Hons. MM. Greenway, Sifton, Watson, Cameron, McMillan, Hettle, Campbell, Morton, Winkler, Grahame, Burrows, McIntyre, Duncan, Young, McNaught, Smith, Bird, Doig, Dickson—19.

***

La question de prohibition, au moyen de laquelle le gouvernement a fait tant de dupes aux dernières élections, a été longuement débattue la semaine dernière. Encore une promesse faite avant la bataille et qui est honteusement violée. Les membres du cabinet et les candidats ministériels promirent par toute la province qu'une loi de prohibition serait soumise à la législature, s'ils revenaient au pouvoir. Aujourd'hui, c'est tout autre chose, on découvre qu'on n'a pas le droit de légiférer sur cette question et qu'il faut s'adresser à Ottawa. C'est pourquoi le procureur général a soumis une longue résolution qui devra être adressée à la chambre des communes. Cette requête demande à Ottawa que l'on passe une loi prohibant l'importation, la distillation et la vente des liqueurs spiritueuses dans Manitoba.

M. DAVIDSON proposa en amendement, que le gouvernement se charge lui-même de la législation nécessaire.

Cet amendement fut défait par le vote suivant :

Contre—Les Hons MM. Greenway, Sifton, Watson, McMillan, Cameron, Hettle, Colcl-ugh, Campbell, Burrows, Dickson, McIntyre, Young, Morton, Graham, Smith, Rutherford, Winkler (Rhineland), Winkler (Rosenfeld), Duncan, Bird, McNaught, Ironside, Myers, Fisher, Jerome, Prendergast, Paré Doig—28.

Pour—MM. Frame, Lyons, Davidson, Macdonald, Martin, Smaller, Armstrong, McFadden, Kellett, Hartney—10.

M. MARTIN se lève après ce vote et propose un nouvel amendement pour éprouver plus fortement la sincérité du gouvernement. On donnait pour raison qu'on n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour légiférer. Avant les élections la province a-t-elle été portée à croire qu'elle n'avait pas ces pouvoirs ? L'amendement de M. Martin était : "Qu'un comité de la chambre composé des membres du conseil exécutif, reçut instruction de préparer un projet de loi pourvoyant à la prohibition totale du commerce des liqueurs dans Manitoba, et que tel acte ne deviendrait en force qu'après s'être assuré de sa constitutionnalité."

Ce second amendement fut aussi perdu sur la division suivante :

Pour—MM. Frame, Lyons, Davidson, Macdonald, Martin, O'Malley, Armstrong, McFadden, Kellett, Hartney, Fisher, Paré—12.

Contre—Hons. MM. Greenway, Sifton, McMillan, Cameron, Watson ; MM. Hettle, Colcleugh, Campbell, Dickson, Burrows, McIntyre, Young, Morton, Graham, Smith, Rutherford, Winfiler (Rhineland), Winkler (Rosenfeld), Duncan, Bird, McNaught, Ironside, Myers, Jerôme—25.

M. Macdonald se leva alors et dit que puisqu'on ne pouvait rien obtenir de mieux que la résolution Sifton on la laisserait passer. Le vote étant enregistré toute l'opposition se rallia au gouvernement, à l'exception de M. Martin.

***

La discussion sur le projet de loi de M. JEROME pour rappeler l'acte des écoles de 1890 a commencé lundi et a été ajournée presque immédiatement.

Nous donnerons les détails dans notre prochain numéro.

***

M. MARTIN proposa hier soir la motion suivante : "Que dans l'opinion de cette Chambre, l'Acte Electoral devrait être amendé de manière à trouver un meilleur système de préparer les listes électorales."

M. MARTIN montra l'énormité des dépenses qu'entraînait le mode actuel, citant maints faits et incidents à l'appui de sa motion, qui fut cependant perdue comme suit.

Pour—MM Fisher, Frame, Lyons, Paré, Davidson, Macdonald, Martin, O'Malley et Hartney—9.

Contre—Hon. MM. Greenway, Cameron, Sifton, Watson et McMillan, et MM. Mickle, Colcleugh, Campbell, Young, Morton, Smith, Doig, E. Winkler, V. Winkler, Duncan, Bird, McNaught et Ironside—18.

"ENVOLÉS !"

A M. ALPHONSE MARTIN

Les beaux vers qui suivent ont été adressés à M. A. F. Martin, M.P.P., à l'occasion de la mort de cinq de ses enfants. L'auteur est de Saint-Boniface et a signé un nom de plume.

Tout plein de je ne sais quelle grave pensée,
J'errais, l'été dernier, dans la prairie en fleurs ;
Le gazon scintillait, tout perlé de rosée ;
Les calices penchés semblaient verser des pleurs.

L'astre radieux, sur la plaine délassée,
Versait, à flots pressés, ses rayons dans l'air pur ;
Et dans le ciel serein, sur la terre irisée,
Tout était inondé de lumière et d'azur.

Un arbuste touffu, verdoyant, solitaire,
S'élevait au milieu d'un tapis de gazon ;
Et sous ses frais rameaux, perdu dans le mystère,
Un nid d'oiseaux gaillards murmurait sa chanson.

Cinq petits s'agitaient sous la verte feuillée :
Ils humaient le parfum et l'air pur du matin ;
Et la mère, à côté, joyeuse, émerveillée,
A leur doux gazouillis mêlait son doux refrain.

Autour d'eux, ils voyaient des fleurs à demi-écloses
Emailler la prairie et presque la couvrir ;
Au jasmin se mêlaient la pervenche et les roses :
Quel tableau pour leurs yeux qui venaient de s'ouvrir !

Je regardai longtemps, puis je revins encore,
Pour voir ses oisillons, leur gîte gracieux.
Tout semblait respirer comme parfum d'aurore,
Tout semblait savourer un jour si lumineux.

Après deux mois je vins—en octobre, je pense—
Pour revoir ce doux nid et ces suaves lieux :
L'automne avait flétri les fleurs, la plaine immense ;
La joyeuse couvée était sous d'autres cieux.

***

Cher ami, vous avez connu ces jours d'aurore
Qui, dans ce monde, n'ont jamais de lendemain.
Vous avez vu des fleurs sous vos regards éclore,
Et le vent de la mort les dessécher soudain.

Le joyeux nid n'est plus qu'un gîte funéraire....
Dès le matin pourpré de leur premier beau jour,
Les tendres oisillons ont quitté cette terre,
Et se sont envolés vers l'éternel séjour.

Et pourtant quelle douce et solide espérance,
La foi vient faire poindre et briller à vos yeux !
Au foyer, dans vos cœurs, s'est fait un vide immense :
Mais le ciel a reçu cinq nouveaux bienheureux.

Oh ! ne regardez plus dans cette froide bière :
Vous reverrez là haut ceux qui vous ont quitté :
Car l'œil du chrétien voit, du sein de la poussière,
Sortir comme un rayon de l'immortalité.

La vie est un courant où l'homme, à la dérive,
Descend, de flot en flot, au gouffre du tombeau :
Heureux qui le franchit et peut toucher la rive,
Après avoir vogué, dormant dans son berceau !

L'enfance, ce riant printemps de l'existence,
Ne voit que des gazons, des parfums et des fleurs ;
Heureux qui part avant que l'automne commence,
Avant les sombres jours et la saison des pleurs.

Vos enfants ont quitté cette terre souillée,
Avant d'avoir marché dans le fangeux chemin ;
Ils ont remis à Dieu la robe immaculée
Qu'au baptême Jésus leur donna de sa main.

Pendant que le péché, comme un déluge immonde,
Inonde l'univers de ses flots corrompus,
Ils retournent à l'Arche en volant sur le monde,
Et portent dans leur main la palme des élus.

Ils entrent triomphants aux sphères éternelles
Avant d'avoir connu ce monde séducteur,
Avant d'avoir perdu les plumes de leurs ailes,
D'avoir terni l'azur où rayonne leur cœur.

Ils se sont élevés vers de plus douces plages,
Avant qu'un sombre hiver envahisse les cieux,
Comme le passereau, quand tombent les feuillages,
S'envole et va chercher des bords plus radieux.

Le monde a des attraits bien séduisants, sans doute ;
Mais n'est-il pas rempli de mirages trompeurs ?
Mainte épine se mêle au gazon de la route,
Maints poisons sont cachés au calice des fleurs.

Nos plus brillants projets s'affaissent en ruines :
Les plaisirs sont flétris aussitôt qu'aperçus ;
Qui ne laisse attachés aux ronces, aux épines,
Les lambeaux dispersés de ses espoirs déçus ?

Sondez les horizons de ce monde d'alarmes,
Pesez les jours heureux et les jours de soupirs :
Vous verrez que Dieu leur épargne plus de larmes
Qu'il ne leur a ravi de solides plaisirs.

Vous demandiez pour eux une longue carrière ;
En ce monde, la paix et la félicité ;
Et voyez la bonté de notre divin Père :
Il leur donne le ciel avec l'éternité !

Quand Jésus, jardinier du céleste parterre,
Voit ici-bas des fleurs au parfum gracieux,
Il ne peut les laisser flétrir sur cette terre,
Et va les transplanter dans le jardin des cieux.

Levez donc vos regards vers l'immortelle vie :
Là, vous retrouverez au séjour du bonheur,
Cette famille chère, à l'aurore ravie :
Vous comprendrez alors la bonté du Seigneur.

EMILE PERRIN.

Le professeur McEachran a déclaré que l'enquête faite par lui et le professeur Smith, médecin vétérinaire de Toronto, a démontré jusqu'à l'évidence qu'il n'existe pas un seul cas de pleuro - pneumonie en Canada.

Nouvelles Religieuses

Sur l'ordre de ses supérieurs, le Rév. Père Beltivau, S.J., a quitté le Collège de Saint-Boniface et est actuellement à Port Arthur. Ce bon Père laisse ici le meilleur souvenir. Nous savons exprimer le désir général en souhaitant qu'il revienne bientôt au milieu de nous.

La Rose d'Or accordée chaque année par le Souverain-Pontife à une princesse catholique a été envoyée, cette année, avec le cérémonial pompeux ordinaire, à l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, mère de l'empereur François-Joseph et abbesse d'un couvent, près de Prague.

Le sacre de M. Fabre, récemment nommé à l'évêché de la Réunion, aura lieu le 20 mars.

La cérémonie se fera en l'église Saint-Sulpice, à Paris. Le prélat consécrateur sera le cardinal Richard.

Mgr Fabre est un des prêtres les plus distingués du clergé du diocèse de Paris.

Mardi dernier, Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal célébrait le 66me anniversaire de sa naissance. Elle a officié à l'Hôtel-Dieu. Le même jour, Sœur Saint-Joseph, née Emélie Désautels, célébrait également à l'Hôtel-Dieu le 50me anniversaire de sa profession religieuse. Il y a quelques années déjà une de ses sœurs, quoique moins âgée qu'elle, avait le bonheur de fêter un semblable anniversaire. Le sermon a été donné par M. l'abbé Colin, supérieur de Saint-Sulpice.

LE CANAL DE PANAMA

Le *Figaro* consacre quatre pages au canal de Panama.

Voici le paragraphe principal de cet intéressant travail :

"Les actionnaires et les obligataires de la compagnie du canal de Panama ont versé quatorze cent millions de francs dont 769 millions ont été dépensés sur l'isthme.

"Les travaux ont coûté 441 millions de francs et 338 millions ont été consacrés à l'achat du matériel, des terrains, des maisons.

"Maintenant, cette somme de 769 millions subit une dépréciation de 300 millions, par la détérioration du matériel.

"En ce qui concerne le travail fait, environ 30 kilomètres du canal, sur une longueur de 75 kilomètres, sont achevés, soit les deux cinquièmes du canal.

"Mais si l'on considère que ces trente kilomètres se trouvent dans la partie la plus facile du terrain à creuser, il n'est pas exagéré de dire que le quart à peine du canal est terminé.

"D'une enquête très minutieuse poursuivie sur le coût des travaux qui restent à faire, il résulte que les dépenses nécessaires s'élèveront à un milliard cinquante millions de francs. En mettant les choses au mieux, le canal, après huit ans, pourrait être ouvert au commerce et rapporterait seulement un profit de 50 millions de francs par an, soit un peu moins de 5 pour cent du nouveau capital engagé."

De ces chiffres, le *Figaro* conclut que les actionnaires et les obligataires du Panama n'ont rien à attendre de l'achèvement du canal et qu'il vaut mieux pour eux abandonner l'entreprise plutôt que d'y engager une nouvelle somme d'un milliard cinquante millions de francs.

LES ASSISES

Les assises du district judiciaire de l'Est ont été ouvertes hier à Winnipeg, sous la présidence de son honneur le juge Killam.

Les grands jurés sont : MM. J. S. Aikins (chef), W. F. Henderson, J. E. Fulthrope, H. Sutherland, N. Matheson, M. Fortune, J. Gunn, Cyrille Marchand, J. Henderson, G. D. Wood, G. F. Galt, A. Hickey, A. R. McNichol, R. A. Lawrie, Ferdinand Cloutier, S. A. Merrick, J. Jefferson et Andrew Smith.

Onze causes criminelles seront soumises aux jurés :

La Reine vs. Arthur Anatole Beau — Décharge d'armes à feu avec intention de meurtre

La Reine vs. John D. Baskerville —Décharge d'armes à feu avec intention de meurtre.

La Reine vs. Waddell—Homicide.

La Reine vs. Fleming—Incendiat.

La Reine vs. Boes—Parjure.

La Reine vs. John M. Howey—Destruction de Bestiaux.

La Reine vs. Patrick Connors, alias George Miller—Vol.

La Reine vs. David Finn — Recel de marchandises volées.

La Reine vs. Griffin — Obtention d'argent sous faux prétexte.

La Reine vs. Mousseau—Viol.

La Reine vs. McDonald—Vol.

Choses et Autres

Le voyage fait en France et en Belgique par MM. Mercier, Shehyn et Bernatchez, dans les intérêts de l'agriculture et du sucre de betterave en province de Québec a, d'après un document officiel, coûté $19 710. Ce voyage a duré quatre mois et quatre jours. Le détaillé du compte comprend dépenses de théâtres, pourboires, cochers, journaux, musique, réception, etc.

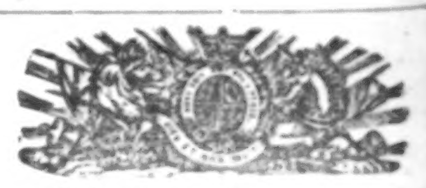
Léon XIII vient de créer toute une sensation parmi les cercles ecclésiastiques et les paysans du gouvernement actuel de l'Italie en abolissant la restriction depuis longtemps imposée et en vigueur qui empêchait les officiers de l'armée italienne de visiter en uniforme l'observatoire du Vatican.

Compagnie du Chemin de Fer Grand Central du Nord-Ouest.

AVIS.—La Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte modifiant sa charte d'incorporation confirmée par l'acte 51 Vic., chap. 85, en prolongeant le délai fixé pour la construction et le parachèvement du chemin de fer, et lui donnant le pouvoir d'émettre des actions privilégiées, ainsi que telles autres modifications qui seront jugées nécessaires, et pour d'autres fins.

ARTHUR CODD,
Secrétaire.

Daté à Ottawa, ce 1er jour de décembre 1892. 11-1



DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Palais de Justice, Régina, T. N.-O.," seront reçues à ce bureau jusqu'à Lundi, le 20 Mars, pour la construction d'un Palais de Justice à Régina, T. N.-O.

Les plans et devis pourront être vus au Ministère des Travaux Publics, à Ottawa, ainsi qu'au bureau des Travaux Publics de la Puissance, Régina, à partir de Vendredi, le 24 Février, et les soumissionnaires pourront y obtenir des formules de soumission ainsi que tous les autres renseignements voulus.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes ; aucune autre ne sera prise en considération.

Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du ministre des Travaux Publics, et équivalant à cinq pour cent du montant total, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat ou ne termine pas les travaux entrepris, il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions

Par ordre, E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 21 Février 1893. 2i 1-3

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la 5ème séance du 11ème conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la 4ème séance régulière, tenue le 2 mars 1893.

Présents : Son honneur le maire et MM. les conseillers Lamontagne, Lauzon, Lavoie, Pelletier, Lambert, Gaudaur et Lloyd.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Les lettres suivantes sont lues : Théo. Bertrand, expliquant sa conduite *re* le pont Broadway et Assiniboine ; de J. A. Platt, clerc des comités du conseil de la cité de Winnipeg, informant le conseil que la cité est prête à aider la ville à construire un pont ; de E. F. Hutchins, demandant un bonus de $10,000 et une exemption de taxes pendant 20 ans pour l'aider dans l'établissement d'une manufacture de sellier ; la résignation de L. J. Collin ; les applications de J. C. Auger et Théo. Bertrand à la place de secrétaire-trésorier ; rapport de J. Letendre, gardien d'enclos ; 2ème rapport du comité des finances ; rapport de l'assemblée du comité spécial du 17 février 1893 ; 3ème rapport du comité des finances ; celui du comité général, tenu le 24 février 1893 ; celui du surintendant des travaux publics et du ramoneur de cheminées ; pétition de F. E. Loader et autres, demandant qu'un homme soit autorisé d'arrêter ceux qui déposent des déchets sur les terrains au nord du pont Louise, quartier No. 1.

Les comptes suivants sont déposés sur la table : H. F. Despars, $2.05 ; maître de poste, $7.06 ; J. Ernest Cyr, $175.00, pour évaluation.

INTERPELLATIONS.

M. le conseiller Lauzon demande si les comptes portés contre le capital ne pouvaient pas être payés. Le président du comité des finances répond qu'il a vu M. Munson à ce sujet et que le conseil ne pouvait en forcer le payement, pour les licences de même

M. le conseiller Pelletier demande des informations à propos du "Poll Tax," et le président du comité des finances répond qu'il s'informera auprès des avocats de la cité.

MOTIONS.

Proposé par M. le conseiller Lloyd, appuyé par M. le conseiller Lamontagne,

Que le 3ème rapport du comité des finances soit reçu, recommandant le payement des comptes suivants : J. E. Cyr, $100, à compte sur évaluation ; H. F. Despars, divers, $2.05 ; maître de poste, timbres, $7.06.

Proposé par M. le conseiller Lambert, appuyé par M. le conseiller Lavoie,

Que le rapport du comité général soit accepté. Agréé

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Pelletier,

Que le rapport du chef de police soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Pelletier.

Que le rapport du ramoneur de la ville soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Pelletier, appuyé par M. le conseiller Lauzon.

Que le rapport de M. J. Letendre soit laissé sur la table et que le trésorier soit autorisé de collecter les amendes dues à la ville et que l'ex-gardien d'enclos donne de plus amples informations. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lambert, appuyé par M. le conseiller Pelletier.

Que la requête de M. Loader reste sur la table pour plus amples informations.

Proposé en amendement par M. le conseiller Gaudaur, appuyé par M. le conseiller Lloyd,

Que $2.00 par mois soient offertes à M. Loader pour surveiller et déclarer ceux qui déposent du fumier, etc., sur les lots de la ville, et que son engagement soit résiliable à la volonté du conseil.

Votent pour l'amendement, Gaudaur, Lloyd, Lavoie, Lamontagne et Lauzon.

Contre, Lambert et Pelletier.

Le président déclare la motion principale perdue et l'amendement emporté sur la même division.

Proposé par M. le conseiller Lambert, appuyé par M. le conseiller Pelletier,

Que les notices envoyées aux personnes devant le "Poll Tax" ne prennent pas effet avant le 1er avril, pour plus amples informations légales. Agréé.

Proposé par M le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Pelletier,

Que MM. le Maire, Gaudaur, Lloyd, le proposeur et secondeur fassent partie d'un comité pour s'entendre avec un avocat, afin de préparer une demande au gouvernement local pour obtenir droit de construire un pont libre sur la rivière Rouge, dans le quartier No. 2. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lavoie, appuyé par M. le conseiller Lauzon,

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé d'écrire aux municipalités environnantes, leur demandant leur aide dans la construction d'un pont exempt de tout péage, entre Winnipeg et Saint-Boniface. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lavoie, appuyé par M. le conseiller Lauzon,

Que la résignation de M. Collin soit laissée sur la table, et que les applications de MM. Auger et Bertrand soient aussi laissées sur la table jusqu'à la prochaine assemblée. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lambert, appuyé par M. le conseiller Lauzon,

Qu'un vote de remerciements soit offert à M. Théo. Bertrand pour les informations qu'il a données à la ville, *re* : le pont Red River & Assiniboine. Agréé.

Proposé par M. le Conseiller Lambert, appuyé par M. le conseiller Gaudaur,

Que la séance se lève et la séance est levée.

PERSONNEL

Mgr Pascal s'est mis en route pour la France, hier soir.

M. L. N. Bétournay est parti dimanche pour une promenade d'une dizaine de jours à Regina, chez sa mère et son frère, Madame et M. Albert Bétournay.

Melle S. Trudeau, institutrice à Saint-Jean-Baptiste, est arrivée lundi pour passer quelques jours dans la famille de son père, M. Simon Trudeau.

M. H. Martineau, agent des sauvages, aux détroits du Lac Manitoba, est en cette ville depuis lundi. La santé de M. Martineau laissant à désirer, il a dû venir se mettre sous les soins immédiats du médecin.

Mme Xavier Brasseur, de Saint-Pierre, est partie hier avec ses quatre enfants pour aller passer quelques semaines dans la famille de son père, M. François Brin, de Saint-Valérien, Québec.

M Brasseur laissera Saint-Pierre au commencement du mois prochain pour aller prendre la direction de la fromagerie de Olga, N. Dak.

M. J. A. Richard, de Winnipeg, est revenu jeudi d'un voyage en Colombie Anglaise et en Californie. M. Richard a un air de santé qui parle tout en faveur des pays visités et qui fait penser ceux qui ont eu particulièrement à se plaindre des froids que nous avons eus.

M. J. T. Dumouchel laisse Saint-Boniface pour aller résider à Winnipeg, sur la rue Hargrave.

M. Cham Grégoire part ce soir pour Saint-Cuthbert, Qué. Il sera de retour sous peu en compagnie d'un de ses frères qui vient se fixer à Lorette.

Chronique Locale.

—Lisez les nouvelles annonces de MM. A. Chevrier, A. Phaneuf, Geo. H. Rodgers et Radiger & Cie.

—En gros le lard vaut 7 cts, le bœuf 4½, les volailles 10, le mouton 8, le veau 8½.

—M. C. H. Carbonneau, marchand général, a laissé Greenway pour se fixer à Mariapolis.

—La société existant entre MM. Ferré et Rosenberg, marchands de vins, a été dissoute. M. Pierre Rosenberg continue les affaires.

—A partir du 1er avril les banques chargeront le fort escompte suivant sur l'argent américain :

Dollar en argent, 80 cts.
Cinquante cents en argent, 40 cts.
Vingt-cinq cents en argent, 20 cts.
Dix cents en argent, 5 cts.

Chronique de la Province.

Saint-Norbert,

1er mars—M. G. T. Landry a été engagé greffier de la municipalité de Ritchot et M. C. H. Pacaud évaluateur pour l'année courante.

—Les membres du conseil de la municipalité de Ritchot seraient prêts à signer, paraît-il, une pétition pour être transmise au député du comté, le priant de bien vouloir intervenir auprès du gouvernement afin qu'il fasse l'achat du pont flottant de la compagnie Norwood pour servir de pont ici sur la Rivière Rouge à la traverse vis-à-vis l'église de Saint-Norbert. Il est tout probable que le gouvernement se fera un plaisir de faire ce petit cadeau aux contribuables de la dite municipalité

—MM. Louis Payment et fils ont fait l'acquisition des assortiments de marchandises de feu Joseph Lemay.

—Il doit y avoir certainement du malentendu quelque part à l'égard de ce qu'on appelle colonisation. Voici les colons qui arrivent de l'Est et est-ce qu'on ne sait pas que dans les trois paroisses canadiennes : Saint-Norbert, Saint-Hyacinthe, Sainte-Agathe, la première à 9 milles de Winnipeg, la deuxième à 16 milles et la troisième à 25 milles, il y a place pour 150 à 200 familles qui peuvent vivre dès la première année avec le produit de leur terre. Si vous trouvez les terres sur la Rivière-Rouge trop élevées à $10.00 l'acre, prenez le deuxième rang où elles sont de $3.00 à $5.00 par acre à deux milles de la rivière ; les terres ayant 4 milles de profondeur sont divisées en deux avec un grand chemin du gouvernement qui vous conduit à Winnipeg.

Le peu de fermiers anglais qui s'y trouvent, doivent prendre la route pour Oxbow, à l'ouest de Winnipeg. Ils ont de magnifiques terres bien préparées et bien bâties qu'ils vendront sans doute à sacrifice. Pour 35 cts vous venez en chars de Winnipeg à Saint-Norbert, si vous n'êtes pas satisfaits des terrains de Saint Norbert, vous tournez la tête, vous apercevez à huit milles sur la rivière Salle, les résidences de la belle paroisse de Saint-Hyacinthe, nouvellement érigée, que vous pouvez aussi visiter dans une heure de marche. Dans les régions dont on vous parle, vous avez de l'eau et du bois avec avantage. Si quelqu'un de ces nouveaux ou anciens colons désirent ne pas acheter pour un an ou deux, en s'adressant à M. E. Brisebois, de Saint Norbert, ils pourront avoir des terres à bonnes conditions, bien bâties, maisons, etables, etc., soit à louer ou à prendre à ferme.

—Les citoyens de Saint Norbert aimeraient que M Marselin leur amenât un médecin canadien des cantons de l'Est.

—Presque tous les matériaux nécessaires sont rendus sur le terrain près de chez M. Pierre Delorme, pour l'érection d'une chapelle que le Revd Père Ritchot fait bâtir pour l'accomodation de ses paroissiens éloignés de l'église de Saint-Norbert. Elle sera bâtie au sud de la Rivière Rouge.

—M. E Brisebois, depuis le 1er janvier 1893, a la charge, du gouvernement provincial, de faire exécuter tous les contrats des terrains vendus pour l'usage du chemin de fer "Red River Valley" qui n'ont pas encore été executés, et de recevoir toutes réclamations pour dommages, etc., pour être transmis au bureau de l'aviseur des commissaires.

DECES

FILLION—A Saint-Eustache, Man., le 22 février dernier, à l'âge de 3 ans et 5 jours, Eva-Yvonne-Azilda, et le 24, à l'âge de 16 mois, Jean-Marie-Berchmans-Arcade, tous deux enfants de M. Médéric N. Fillion.

GERMAIN—A Saint-Vincent de Paul, comté de Laval, Qué., le 3 courant, à l'âge de 83 ans, Zoé Pepin, veuve de feu Césaire Germain, en son vivant notaire et inspecteur d'écoles.

Les funérailles ont eu lieu lundi le 6 courant.

La défunte était la cousine de Sa Grandeur Mgr Taché et la grand'mère de M. J. C. Auger, secrétaire-trésorier de la ville. Nos condoléances.



AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada à sa session courante, pour l'obtention d'un acte, pour prolonger les délais, pour étendre la date du commencement et de l'achevement des travaux autorisés par l'acte passé en la cinquante-deuxième année du règne de Sa Majesté, le chapitre 89, intitulé : un acte pour permettre à la cité de Winnipeg d'utiliser le pouvoir d'eau de la Rivière Assiniboine, pour 3 ans respectivement, et lequel dit acte est remis en force par le chapitre cent huit des Statuts passés dans les cinquante-quatre et cinquante-cinquième années Victoria, et pour une déclaration que l'Assiniboine n'est pas un courant navigable et pour donner autorité au Ministre des Travaux Publics d'approuver les plans sans rien pourvoir pour les écluses ou la navigation.

Daté à Winnipeg, le 17 janvier A.D. 1893.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs pour la requérante,
9i 1-2-93 la Cité de Winnipeg.



AGRICULTURE

TRAVAUX DE CULTURE

Le temps n'est pas éloigné où les cultivateurs auront à commencer leurs travaux de culture. Il serait donc de leur intérêt de mettre immédiatement en ordre tout l'outillage nécessaire aux différents travaux, de peinturer les instruments aratoires, afin d'empêcher la rouille qui le plus souvent leur est plus dommageable que l'usage que les cultivateurs en font pour les différentes récoltes ; de faire provision d'avance des semences nécessaires, etc ; enfin, employer toute la diligence possible afin d'être en état de bien exécuter en leur temps les travaux de labour et les semailles.

Bien à l'avance, le cultivateur devra tracer le plan de culture qui lui paraitra le plus avantageux pour la prochaine saison. Ce plan devant décider du plus ou moins de succès des différentes cultures, commande la plus sérieuse attention, car pour cela le cultivateur doit s'appuyer sur les résultats obtenus dans les récoltes des années précédentes.

En prenant note des différentes récoltes qui lui ont donné les meilleurs résultats tant en améliorant sa terre que par les profits qu'il aura retirés de la vente de certains produits de sa ferme, soit lait, animaux, grains, etc., il sera facile à ce cultivateur de faire entrer dans la rotation la culture des plantes les plus payantes, et de cesser celle des plantes qui ne lui auraient rapporté aucun profit, tant au point de vue de l'amélioration de sa terre qu'autrement.

La nécessité de la rotation à l'égard des différentes récoltes sur une même ferme est parfaitement démontrée par les nombreux exemples que nous voyons dans nos campagnes, de la part de cultivateurs qui suivent une rotation de culture adaptée aux différents besoins de la ferme et de la localité où elle est située pour la vente des produits provenant de la culture, de la laiterie, de l'élevage comme de la vente des animaux, etc. Les fermes où les cultivateurs suivent une rotation propre à en assurer le succès, donnent d'abondantes récoltes qui compensent amplement des troubles qu'ils se donnent, en accordant aux différentes récoltes la place qu'elles doivent occuper dans la rotation et les soins de culture qu'elles exigent ; au contraire, le cultivateur voisin qui cultive sans discernement, presque machinalement, voit chaque année ses récoltes diminuer en rendement.

Dans certaines localités, il est plus avantageux d'adopter un système de culture, plutôt qu'un autre, tant au point de vue des besoins du sol, que sous le rapport des industries agricoles, en fournissant à celles-ci les matières premières dont elles ont besoin, soit encore par la vente du bétail, ou tous autres produits de culture devant être consommés en dehors de la ferme.

Par exemple, si une terre laissait à désirer sous le rapport des engrais, il serait de l'intérêt du cultivateur d'adopter un système de culture qui lui permettrait d'élever un grand nombre de bestiaux ; pour cela, il devra augmenter l'étendue des prairies et des pâturages en les introduisant dans la rotation, suivant le besoin.

L'élevage et l'engraissement du bétail exigent une infinité de précautions nécessaires que le cultivateur ne doit pas négliger, s'il veut en tirer profit ; il en est de même si le cultivateur désire contribuer largement à la fabrication du beurre et du fromage. Afin de retirer de grands avantages de l'industrie laitière, l'alimentation du bétail devra être l'objet d'une grande attention de la part du cultivateur.

Si pour un grand nombre de cultivateurs, l'agriculture ne paie pas, c'est qu'ils ne prennent pas les moyens d'adapter leur culture aux différents besoins du sol qu'ils cultivent et au genre de commerce ou d'exploitation agricole qui se poursuivent dans la localité où ils sont établis.

Ainsi un arpent de terre semé en blé pourrait généralement produire une récolte de 20 minots ; mais si le même espace de terrain était bien cultivé, il pourrait également produire trente minots de blé ; ce qui paierait amplement pour le surplus de dépenses occasionnées par une culture mieux soignée, que souvent le cultivateur n'ose s'imposer sous prétexte d'économie.

Le prix obtenu par le surplus de dix minots de blé par arpent, contribuerait encore à améliorer sur la ferme les parties qui laissent à désirer sous différents rapports, tel que le drainage, etc. Ces améliorations faites, il y aurait une plus grande étendue de terre cultivable sur la ferme, et les travaux de culture en général seraient compensés par d'abondantes récoltes.

Le cultivateur ne doit pas faire de dépenses extravagantes pour des améliorations qui ne rapporteraient peut-être pas de quoi rembourser ces dépenses. L'argent que d'ordinaire le cultivateur a en mains est trop limité pour l'appliquer là où il n'en retirerait pas des profits suffisants.

Le peu de rendement dans les récoltes, ou les récoltes remplies de mauvaises herbes que l'on voit généralement, sont les effets d'un mauvais système de culture et de révolution dans ces récoltes.

En bien des endroits, la terre n'est pas bien cultivée ; le labourage est mal exécuté ; le cultivateur ne peut pas bien herser la terre là où elle n'est pas bien égoûtée et bien labourée. Si le sol est humide quand le cultivateur laboure, la terre ne pourra être hersée jusqu'à ce qu'elle soit labourée de nouveau. Il en est de même d'un sol aride, mal labouré ; il ne se hersera pas bien et ne couvrira pas la graine.

Il n'y a qu'une manière de bien labourer, et si le cultivateur ne l'emploie pas, toutes les opérations subséquentes seront imparfaitement exécutées. Le cultivateur doit tourner une certaine quantité de terre pour qu'elle puisse couvrir toute la graine en hersant, et il ne faut pas qu'aucune partie de la surface du sol reste sans être ainsi tournée.

Un bon labourage, est pour le cultivateur l'opération la plus difficile à exécuter ; c'est pour cela que l'on dit "qu'un laboureur soigneux et attentif" vaut deux fois autant qu'un laboureur insouciant ou qui ne sait labourer que machinalement. Il est parfois difficile de trouver un laboureur qui soit qualifié sous tous les rapports, de manière à faire des labours qui ne laissent rien à désirer.

Le terrain, pour produire de bonnes récoltes, doit être bien labouré, suffisamment égoutté et fertile. Il vaudrait beaucoup mieux pour le cultivateur de ne labourer, égoutter et cultiver comme il faut dix arpents que cinquante, si ces différents travaux étaient mal exécutés ; c'est pour cette raison que parfois une récolte de cinquante arpents de terre n'égale pas en valeur et en quantité celle que peut produire dix arpents du même sol plus judicieusement cultivé et mieux soigné.

Le bon choix des grains exerce une grande influence sur les récoltes. Il n'y a rien qui excuse l'usage de semer des graines de mauvaises herbes avec les grains, quoique cela se fasse au grand préjudice des cultivateurs en général, car la négligence d'un seul à cet égard occasionne des pertes aux fermes voisines. C'est un travail fatigant que d'avoir à arracher les mauvaises herbes des récoltes, et c'est être bien mauvais cultivateur que de les faire pousser en semant de la graine.

Si une grande partie du sol est employé à faire pousser des mauvaises herbes au lieu de plantes utiles, ce n'est non-seulement une perte, mais cela dénote une grande insouciance de la part du propriétaire d'une semblable ferme ; c'est l'indice d'une agriculture négligée qui ne donne aucun profit.

Le moyen le plus efficace d'extirper les mauvaises herbes est de nettoyer la terre avant d'y semer le grain, ou d'ensemencer comme prairie des terres qui ont longtemps donné des récoltes de blé.

On remarque assez souvent sur certaines fermes que les endroits les plus riches et les plus fertiles de la terre et qui avoisinent les maisons et les bâtiments sont couverts de mauvaises herbes, longues et abondantes et qui, avec un peu de trouble, pourraient disparaître et donner à leur place des produits d'une grande valeur.

Si la terre ne vaut pas la peine qu'on en arrache les mauvaises herbes, il est mieux de la laisser à l'abandon que de faire la dépense de la labourer et de l'ensemencer là où l'on ne peut que retirer la moitié d'une récolte.

Les travaux et la terre dont on ne peut retirer que des demi-récoltes sont à peu près perdus. Une pleine récolte compensera mieux le cultivateur des travaux qu'il aura judicieusement exécutés, qu'une demi-récolte ne l'indemnisera pour ceux qu'il aura fait pour l'obtenir.

Lorsqu'une terre est bien nettoyée, bien asséchée et suffisamment fertile, elle est toujours dans un état à produire de bonnes récoltes ; mais lorsqu'elle est pauvre et sèche, le cultivateur ne peut en retirer du profit sous le rapport de la récolte.

—Gazette des Campagnes.